

CONCOURS LITTÉRAIRE L'AUTRE MOITIÉ DU CIEL RÈGLEMENT COMPLET

L'association L'Autre Moitié du Ciel organise un concours d'écriture de langue française sur le thème suivant : « ronces ».

Ce concours est ouvert à tous, sans limite d'âge. Les organisateurs et les membres de leur famille ne peuvent y participer. Le concours est ouvert à compter du 15 avril 2014.

Date-limite de réception des textes : 15 juin 2014 à minuit.

Plusieurs catégories sont ouvertes au concours :

Catégorie « nouvelle »

La nouvelle ne devra pas excéder 10 000 signes, espaces compris.

La nouvelle est un récit bref, caractérisé par un nombre restreint de personnages. Concision et efficacité narrative sont de mise et permettent à l'auteur de ménager un effet de surprise au dénouement : la chute.

Catégorie « poésie »

Chaque poème ne devra pas dépasser 30 vers ou lignes. La forme poétique (poésie classique, néoclassique, libre) n'est pas imposée.

Catégorie « littérature épistolaire »

La lettre ne devra pas excéder 6000 signes, espaces compris.

Modalités pratiques

Chaque candidat enverra son texte au format .doc, à l'adresse suivante :
lautremoitieduciel@gmail.com, avec comme objet de message : concours 2014

Le texte, sans illustration, sera dactylographié en Arial 10, interligne 1,5.

Chaque texte comportera de façon obligatoire un titre. Aucune indication permettant d'identifier les auteurs ne devra figurer sur le manuscrit. Afin de préserver l'anonymat, le candidat indiquera dans le corps du message le titre de son texte, ses nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, âge.

Un chèque de 11 € par texte soumis devra être envoyé à l'adresse suivante : 13, rue bellefontaine 52190 ISOMES. Les manuscrits non accompagnés du règlement à la date du 15 juin ne seront pas pris en compte.

Le nombre de textes soumis au concours n'est pas limité, mais seul un texte par candidat pourra être primé dans chaque catégorie. Les candidats, par leur seule participation au concours, autorisent les organisateurs à mettre en valeur leur texte par tout moyen ou support jugé approprié.

Les textes ne satisfaisant pas aux exigences énumérées ci-dessus seront disqualifiés.

Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation. Les candidats, par leur seule participation au concours, acceptent le présent règlement et prémunissent les organisateurs contre toute atteinte au droit de propriété intellectuelle.

Dotations

Le jury distinguera 3 lauréats dans chaque catégorie :

1er prix : 90 euros

2e prix : 70 euros

3e prix : 50 euros

Les lauréats seront informés individuellement des résultats.

La remise des prix, présidée par Madame le maire, aura lieu à Langres début septembre 2014, au cours d'une soirée littéraire et festive durant laquelle les textes primés seront mis en valeur.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours ou de limiter le nombre de lauréats en cas de participation insuffisante. Les manuscrits ne seront pas renvoyés.